

Département
Du Haut-Rhin

Syndicat Intercommunal du Soultzbach
14, rue du Lauragais
68780 SOPPE-LE-BAS

Arrondissement
de Thann

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Nombre de
Conseillers élus 12

SEANCE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois juin, les délégués titulaires ou suppléants du Syndicat Intercommunal du Soultzbach se sont réunis après convocation légale du 23 juin 2015.

Étaient présents : Christophe BELTZUNG, Dominique RULOFS, Michel SETIF, Bénédicte BAUDOIN, Franck DUDT, Aurélien PELTIER suppléant, Germaine VILMIN suppléante, Jérôme FINCK, Angélique DROUET, CARLO SCHWEITZER

Absents excusés: Isabelle COTE, Philippe SAILLEY, Muriel MOREAUX, Richard MAZAJCZYK qui a donné procuration à Carlo SCHWEITZER.

Monsieur le président ouvre la séance à 20h00 heures.

Article 01 **Approbation du PV du 26 mars 2015**

Le procès-verbal de la réunion du 5 mai 2014 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Article 02 **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Angélique DROUET est désignée comme secrétaire de séance.

Article 03
Subvention AOS

Le Président informe le Comité que l'AOS nous a fait parvenir sa demande de subvention pour la nouvelle année.

Le coût est de :

- 234,50 euros pour les enfants de maternelle soit : 3,50 euros par enfants x 67 enfants
- 646,60 euros pour les enfants du primaire, soit : 6,10 euros par enfants x 106 enfants

Il rappelle que cette association met en place de nombreuses activités éducatives, sportives et culturelles à l'attention des enfants des écoles.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents accepte le règlement de cette subvention.

Article 04
Demande de subvention DETR

Le Président fait suite à la séance du 27 février 2015 concernant les travaux de rénovation, la mise en conformité, accessibilité et sécurité des écoles de Soppe-le-Haut et Mortzwiller.

Il rappelle que les bâtiments des deux écoles appartiennent aux communes respectives et qu'elles ont donné leur accord pour que le SIS réalise les travaux dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage.

Pour ce faire, les travaux ont été inscrits au budget du SIS et approuvés par le Comité en date du 26 mars 2015.

Ces montants seront remboursés au syndicat par les communes au coût réel des travaux sur la durée des emprunts.

D'autre part, un appel public à la concurrence pour un marché de maîtrise d'œuvre a été émis conformément aux règles en vigueur et c'est le cabinet d'architecte Legros et Coiffier de Burnhaupt le Haut qui a été retenu. Une demande de permis est également en cours.

Le permis et les marchés devraient être prêts pour la rentrée 2015 et les travaux suivront.

Le Président souhaite également déposer une demande de subvention pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Coût des travaux

	Coûts travaux HT	Coûts maîtrise d'œuvre et annexes HT	TVA 20%	Totaux
Soppe-le-Haut	415 000 Euros	83 000 Euros	153 600 Euros	651 600 TTC
Mortzwiller	270 000 Euros	54 000 Euros	64 800 Euros	388 800 TTC

Financement :

Soppe-le-Haut : 50% du HT DETR = 249 000 Euros
Mortzwiller : 50% du HT DETR = 162 000 Euros

A financer par le SIS sur 20 ans via un emprunt (simulation avec un taux d'intérêt à 3%) :

Soppe-le-Haut :	402 600 Euros	26 760 Euros par an	2 230 Euros par mois
Mortzwiller	226 800 Euros	15 096 Euros par an	1 258 Euros par mois

Le comité approuve le projet ainsi que le plan de financement et autorise le Président à solliciter une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou toutes autres subventions.

Article 05 **Transfert véhicule pompiers**

Suite au vote du XX février 2015 et à l'accord du Comité de donner le camion de pompier, le Président confirme qu'il a bien été donné à l'association Alsace Solidarité et transféré en Hongrie ou il pourra rendre encore de nombreux services.

Article 06 **Sortie de l'actif**

Suite au don du camion de pompier, il est nécessaire de le sortir de l'actif.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents accepte de **sortir** de l'actif le camion de pompier.

Article 07 **F.Tschirhart Adjoint administratif 1ere classe**

Lors du départ de Madame Cathy Mura une déclaration de vacance de poste a été faite au Centre de Gestion pour un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Madame Françoise Tschirhart étant adjoint administratif 1ere classe, le Centre de Gestion nous demande donc de faire une déclaration de vacance de poste pour un adjoint administratif 1^{ère} classe pour régulariser la situation.

Le conseil syndical, à l'unanimité des membres présents accepte de faire une déclaration de vacance de poste pour un adjoint administratif 1ere classe.

Article 08
Divers

- Suite à une forte mobilisation des parents, des délégués de parents d'élèves et des élus, il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire.
- Le SIS a fait un courrier au SDIS de Colmar pour faire une demande de test de la pompe du camion de pompier.
- L'entreprise Baumann est intervenue durant les vacances de Février et de Pâques concernant les problèmes de chauffage en effectuant un nettoyage des tuyaux au sol. Cette entreprise interviendra à nouveau début juillet pour achever ce nettoyage et vérifier que le chauffage fonctionne parfaitement. Si les problèmes persistent, nous devons envisager d'investir dans un autre mode de chauffage et avant l'hiver.
- Monsieur Boule de la Sous-Préfecture de Thann nous a contactés suite aux dernières modifications de statut. Nous devons rédiger des Statuts consolidés que nous enverrons aux membres du Comité pour relecture.
- Carlo Schweitzer s'exprime au nom de la commune de Soppe le Bas et annonce que suite à un rendez-vous avec le sous-préfet, une demande de DETR a été accordée à la commune dans le cadre de la construction d'une école neuve. Le taux reste cependant inconnu pour le moment. Un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est ouvert jusqu'au 6 juillet.
- Suite à la création de la Commune Nouvelle entre Soppe-le-Haut et Mortzwiller, le Président fait part de son entrevue avec le Sous-Préfet où il a été question d'une éventuelle modification des statuts du SIS et une représentation différente au Conseil des membres de chaque commune. Nous attendons sa réponse.

Pour copie conforme
Soppe-le-Bas, le 13 juillet 2015
Le Président : Franck DUDT

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte